

COMMISSION DES CALENDRIERS

Commission restreinte du 26 juin 2024

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

MONTEES/DESCENTES

Pour consulter la mise à jour des classements et des montants & descendants, [cliquez ici](#).

SENIORS

D3/D4/D5

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission de Discipline du 18 juin 2024, dont les conséquences impactent les montées & descentes sur les poules citées en référence.

En effet, après mise à jour du Challenge de l'Esprit Sportif et du classement :

D3B : FONTENAY FLEURY FC 1 n'est plus descendant, c'est POISSY FC 2 qui le devient.

En conséquence, FONTENAY FLEURY FC 2 qui ne pouvait monter en D4 en raison de la présence de son équipe 1 dans cette division la saison prochaine peut donc finalement accéder à la D4 au profit de ST GERMAIN FC 2 qui restera en D5.

De plus, POISSY FC 2 étant désormais descendant en D4, POISSY FC 3 devient descendant administratif en D5. Cette vacance est comblée en désignant un montant supplémentaire de D5 en D4.

Pour cela en application de l'article 14.5 du RS DYF, c'est en en D5A que ce montant supplémentaire sera désigné.

Toutefois, selon l'article 14.4 du Règlement Sportif D.Y.F., VINSKY FC 2 & ROSNY CSM 2 sont à égalité parfaite, et la Commission ne peut les départager.

Par conséquent, la Commission décide, après accord du Comité de Direction, la montée des 2 équipes en D4 la saison prochaine, ce qui amènera à constituer une poule à 13 équipes en D3.

U18

En application de l'annexe 5 du Règlement Sportif du District, la Commission met à jour les descendants de D2 en D3.

Clubs descendants concernés :

ACHERES FC en D2A

CHATOU AS en D2B

ENGAGEMENTS SENIORS

PERRAY FOOT ES : Création d'une équipe SENIORS DAM 1.

VETERANS

HOUILLES AC

Pris note du non réengagement de l'équipe 2 du club en D4.

La Commission désigne GAZERAN AFL 1 montant administratif de D4 en D3.

U18

FOURQUEUX AS : Suppression de son équipe U18.

U16

FOURQUEUX AS : Création d'une équipe U16 2.

U14

ST ARNOULT FC

Pris note du non réengagement de l'équipe 1 du club en D3.

La Commission désigne PORCHEVILLE FC 1 montant administratif de D4 en D3. Transmis aux services Licences de la Ligue de Paris.

INFORMATIONS CDPME VETERANS

D3

La Commission prend connaissance des informations fournies par la CDPME, qui suggère d'éviter que certains clubs soient dans la même poule la saison prochaine.

Par conséquent, la Commission a été vigilante sur ces catégories, concernant les équipes de CONFLANS PORTUGAIS & ECQUEVILLY EFC.